

## Intégration du réseau d'eau de Vermes au SEVT

Message de recommandation aux assemblées communales/  
conseil général /corps électoral



### 1. Préambule

Depuis sa création en 2011, le SEVT (Syndicat des eaux du Val Terbi) est en charge de la production et de la distribution de l'eau potable dans le Val Terbi, pour les villages de Corban, Courchapoix, Mervelier, Montsevelier et Vicques. Il s'agit d'un syndicat intercommunal, dans lequel les communes de Courchapoix, Mervelier et Val Terbi sont représentées.

En 2018, la commune de Val Terbi s'est approchée du Syndicat des eaux du Val Terbi (SEVT) proposant que son réseau d'eau de Vermes soit aussi intégré au SEVT et géré par ce dernier. Actuellement, ce réseau est géré de manière indépendante par la Commune de Val Terbi, en dépit de la fusion intervenue en 2013.

L'intégration de Vermes permettrait de gagner en efficacité sur les plans technique et administratif et ainsi uniformiser la tarification et les prestations pour tous les villages du Val Terbi. Il est à mentionner qu'elle n'implique toutefois pas une interconnexion entre les deux réseaux, les sources et ouvrages de Vermes continueraient à être exploités de la même manière. Ces derniers sont conformes aux normes actuelles et ont été modernisés ces dernières années.

### 2. Rapport technique RWB du 02.05.2023

Un rapport technique ayant pour but d'apporter des éléments de réponse permettant au SEVT de se positionner sur l'achat du réseau d'eau potable du village de Vermes a été demandé en 2020 au bureau RWB qui a donné ses premières conclusions le 15 juin 2020. Une mise à jour de ce rapport a été effectuée et rendue en mai 2023.



## Intégration du réseau d'eau de Vermes au SEVT

Message de recommandation aux assemblées communales/  
conseil général /corps électoral

De manière générale, lors de l'intégration d'un réseau communal à un syndicat, les actifs et les passifs du service des eaux de la commune sont repris par le syndicat intercommunal y compris les dettes financières existantes.

Après étude, tenant compte de l'historique concernant la gestion des réseaux d'eau dans le Canton et considérant les finances du Service des eaux de Vermes, le bureau RWB propose une reprise du réseau de Vermes par le SEVT sans contribution financière de la part du SEVT ou de la commune de Val Terbi. **Le SEVT reprendrait le réseau public avec les fonds et les dettes tout en tenant compte des investissements à consentir à court, moyen et long terme sur le réseau.**

### 3. Indications chiffrées au 01.01.2024

Dettes service des eaux Vermes : CHF 70'237.50

Fonds service des eaux Vermes : Fonds MCH1 CHF 105'765.02 / Fonds MCH2 CHF 30'590.92

### 4. Préavis et conclusion

Se basant sur le rapport de RWB mentionné ci-dessus, une Convention d'intégration décrivant le cadre et les conditions de cette reprise a été rédigée. L'intégration de Vermes nécessite également la modification de 3 articles du Règlement d'organisation du SEVT par l'ajout/suppression du village de Vermes.

La convention de reprise a été acceptée par le comité du SEVT le 02.11.2023 ainsi que par l'Assemblée des délégués le 05.06.2024. Elle a été préavisée favorablement par les trois communes du SEVT incluant celle de Val Terbi, actuelle propriétaire du réseau de Vermes.

Au vu de ce qui précède, le comité du Syndicat des Eaux du Val Terbi invite le(s) assemblées communales / conseil général / corps électoral à accepter la demande d'intégration du réseau d'eau de Vermes au SEVT et à approuver la Convention d'intégration et les modifications du Règlement d'organisation qui en découlent.

La convention ainsi que le nouveau règlement d'organisation sont disponibles sur [www.sevt.net](http://www.sevt.net).

Au nom du Syndicat des eaux du Val Terbi

Eric Schaller  
Président du comité

Valérie Steullet  
Secrétaire

Corban, le 16 mai 2024